MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nos 2020-057, 2020-058 ET 2020-059

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance ordinaire devant être tenue à 20 h le 11 janvier 2021, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-057

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 11.1.2, paragraphe b) du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement desservant une résidence multifamiliale isolée projetée à un (1) mètre des limites latérales et arrière de terrain, alors que la norme édictée exige qu'une marge de deux (2) mètres soit gazonnée autour du terrain.

Demande de dérogation mineure à l'article 9 du Règlement n°187-2008 régissant le stationnement des habitations multifamiliales, destinée à :

- Autoriser une bande de végétation de 0,37 mètre de largeur entre l'allée d'accès et la résidence multifamiliale isolée projetée, alors que la norme édictée exige qu'une bande de végétation d'au moins deux (2) mètres de largeur soit aménagée et entretenue entre l'allée d'accès et le bâtiment qu'elle dessert.

RAISON ALLÉGUÉE

Les normes d'implantation relatives au bâtiment principal et la configuration du terrain restreignent l'espace disponible pour l'aménagement d'une aire de stationnement desservant une résidence multifamiliale isolée.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 359 216, du cadastre du Québec (rang de la Rivière), à l'intérieur des limites de la zone CO1-1.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-058

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 11.1.2, paragraphe b) du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement desservant une résidence multifamiliale isolée projetée à 1,80 mètre de la limite arrière de terrain, alors que la norme édictée exige qu'une marge de deux (2) mètres soit gazonnée autour du terrain.

RAISON ALLÉGUÉE

Les normes d'implantation relatives au bâtiment principal restreignent l'espace disponible en cour arrière pour l'aménagement d'une aire de stationnement.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 411 265, du cadastre du Québec (rang de la Rivière), à l'intérieur des limites de la zone CO1-1.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-059

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Régulariser l'implantation du garage détaché, situé en cour latérale gauche à 4,44 mètres de la ligne avant de terrain (rue des Cèdres), alors que la norme édictée ne permet pas l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge avant, qui s'élève à six (6) mètres.

RAISON ALLÉGUÉE

Régularisation de la situation existante.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé au 711, avenue des Saules, sur le lot 5 657 980 du cadastre du Québec, à l'intérieur des limites de la zone RM2-2.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CES DEMANDES en transmettant ses commentaires par écrit au Service d'urbanisme au plus tard le lundi 11 janvier 2021, à 16h30 :

- à la mairie de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, par la poste ou par la chute à documents, située au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0;
- à l'adresse de courriel suivante : urbanisme@st-felix-de-valois.com.

Un formulaire est disponible à cet effet via le lien suivant : www.st-felix-de-valois.com.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt.

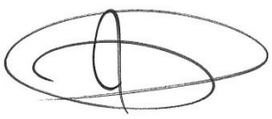

_____

Jeannoé Lamontagne,
Directeur général /secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 13 h 30 et 15 h 30, le dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt.

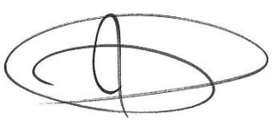

_____

Jeannoé Lamontagne,
Directeur général /secrétaire-trésorier